

Les mesures réalisées en 2015 à l'échelle de la Bretagne montrent des améliorations sur la qualité des rivières¹ et illustrent les efforts et les travaux déjà réalisés dans ce sens. Toutefois, il reste encore des points importants à améliorer.

Sur le bassin versant de l'Ille et de l'Illet, les données de suivi indiquent une dégradation de la qualité de l'eau de l'eau pour 3 éléments principalement :



- **Les pesticides** pour lesquels les concentrations retrouvées dans plusieurs cours d'eau du bassin versant sont préoccupantes. Les cumuls de concentration mesurés dépassent régulièrement $0.5\mu\text{g/L}^2$ sur l'Ille à Saint Grégoire et plus souvent et de manière plus importante encore sur certains de ses affluents : l'Illet, le ruisseau de la Mare, le ruisseau de Quincampoix.
- **Le phosphore** avec des concentrations qui dépassent le seuil fixé par la DCE³ surtout sur les petits cours d'eau en période pluvieuse (érosion des sols),
- **Le carbone organique dissous** dont les concentrations mesurées sont très au-dessus des seuils pour 80% des ruisseaux suivis (son origine est multiple : rejets d'assainissement, érosion des sols, zones naturelles ...),

NB : pour ce qui concerne les nitrates, les concentrations restent globalement inférieures à l'objectif de qualité fixé au niveau de la Vaine (35mg/L) même si des dépassements peuvent être ponctuellement observés sur certains cours d'eau.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet mène depuis 2010 de nombreuses actions à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, communes, particuliers...) pour faire évoluer les pratiques et améliorer la qualité de l'eau (plus de détails sur le site du syndicat www.bvii.fr).

Chacun à son échelle peut participer à l'amélioration de la qualité de l'eau ! Par exemple, en utilisant pour entretenir son jardin, ses parterres, allées... **des méthodes alternatives aux pesticides** : par la mise en place de paillage, de plantes couvre-sol, en favorisant un jardin « vivant » abritant de nombreux auxiliaires des cultures (oiseaux, vers de terre...).



Du 20 au 30 mars 2017 à l'occasion de la 12^{ème} édition de la semaine des alternatives aux pesticides, dans votre commune ou une commune voisine, **venez découvrir ces solutions !**

Programme détaillé de ces 10 jours disponible sur le site www.bvii.fr **ou autre adresse (site internet de la commune ...)**. De nombreuses animations (expositions, ateliers, démonstrations, informations sur les marchés...) vous seront proposées sur une 12^{aine} de communes du bassin versant. **N'hésitez pas à participer !**

¹ Source : Mensuel « L'eau en Bretagne – n°91 – janvier 2017

² 0.5g/L en pesticides totaux : Seuil au-delà duquel, les eaux de rivière utilisées pour faire de l'eau potable doivent être traitées vis-à-vis de ce paramètre avant distribution.

³ Directive Européenne Cadre sur l'Eau